



Pro Form Products Ltd.
604 McGeachie Drive
Milton; Ontario; L9T 3Y5
Canada

PRODUIT: UN 400-10 NETTOYANT POUR VITRE

Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRIQUE POUR..... Uni Select Inc.,
170 Industrial Blvd.,
Boucherville, QC J4B 2X3
450-641-2440

NOM DU PRODUIT..... UN 400-10 NETTOYANT POUR VITRE
USAGE DU MATÉRIEL..... SOLUTION DE NETTOYAGE.
FAMILLE CHIMIQUE..... MÉLANGE.
URGENCE CHIMIQUE 24 HEURES:..... EN CANADA CANUTEC (613) 996-6666 - A LES ETATS UNIS CHEMTREC (800) 424-9300.
DATE DE PRÉPARATION..... 3 NOVEMBRE 2011.

Section 02: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
ISO BUTANE	1-5	NOT INDICATED	75-28-5	NON INDIQUE	NON INDIQUE
ALCOOL ISOPROPYLE	7-13	400 ppm	67-63-0	5840 MG/KG ORALE RAT	16,000 ppm 8 HEURES INHALATION RAT
BUTOXY 2-ETHANOL	3-7	20 ppm ACGIH TWA	111-76-2	1,480 mg/kg RAT ORALE - 400 mg/kg LAPIN PEAU	486 ppm RAT 4 HEURES
AMMONIAQUE	0.1-1.0	25 mg/m3	7664-41-7	ORALE/RAT 350 mg/kg	2000 PPM/4 HR RAT

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION..... CONTACT AVEC LES YEUX. INHALATION. CONTACT AVEC LA PEAU.
CONTACT AVEC LA PEAU..... PEUT CAUSER UNE IRRITATION MODÉRÉE, LE DESSECHÉMENT DE LA PEAU ET UNE DERMATITE.

ABSORPTION PAR LA PEAU..... PEUT ÊTRE NUISIBLE SI ABSORBE PAR LA PEAU.
CONTACT AVEC LES YEUX..... PEUT PROVOQUER ROUGEURS, IRRITATION, DESTRUCTION DES TISSUS.
INGESTION..... PEUT ÊTRE NOCIF OU MORTEL SI INGÈRE. SI AVALE, CAUSE UNE SENSATION D'IVRESSE DES MAUX DE TÊTE, DES VOMISSEMENTS DONNANT LIEU À UN ÉTAT GRAVE, À LA CECITÉ ET MÊME À LA MORT. ASPIRATION DU PRODUIT DANS LES POUMONS PEUT CAUSER UNE PNEUMONIE CHIMIQUE QUI POURRAIT ÊTRE FATALE.

INHALATION (AIGUE)..... UNE INHALATION EXCESSIVE DES VAPEURS PEUT CAUSER UNE IRRITATION RESPIRATOIRE, DES ÉTOURDISSEMENTS, DES MAUX DE TÊTE, DES VOMISSEMENTS ET PERTE DE CONSCIENCE.

INHALATION (CHRONIQUE)..... L'EXPOSITION CHRONIQUE AUX VAPEURS DE DISSOLVANT ORGANIQUE ONT ÉTÉ ASSOCIÉES AVEC LES EFFETS DIVERS DE NEUROTOXIC COMPRENANT LE DOMMAGE PERMANENT AU CERVEAU ET/OU AU SYSTÈME NERVEUX, LES EFFETS DU REIN, DU FOIE, LE DOMMAGE AU SANG ET LES EFFETS REPRODUCTEURS. PARMI DES FEMMES, LES SYMPTÔMES PEUVENT INCLURE LA NAUSEE, VOMISSANTE ET LA DOULEUR ABDOMINALE, LE MAL DE TÊTE, LA MÉMOIRE ALTÉRÉE, PERTE DE COORDINATION, INSOMNIE ET.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE... L'INHALATION DE FORTES CONCENTRATIONS DE VAPEURS PEUT AVOIR UN EFFET ANESTHÉSIQUE ET DES EFFETS GRAVES SUR LA SANTÉ. UN CONTACT RÉPÉTÉ OU PROLONGÉ AVEC LA PEAU PEUT CAUSER L'ASSECHÉMENT ET LE FENDILLEMENT DE LA PEAU.

Section 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU..... ÔTER TOUT VÊTEMENT CONTAMINÉ ET LAVER IMMÉDIATEMENT LES RÉGIONS EXPOSÉES AVEC DE GRANDES QUANTITÉS D'EAU PENDANT AU MOINS 30 MINUTES. JUSQU'À 60 MINUTES POUR LES RÉGIONS CORPORELLES CRITIQUES. SI L'IRRITATION PERSISTE, APPELER UN MÉDECIN.

INHALATION..... EN CAS D'INHALATION, ÉMENER À L'AIR FRAIS. S'IL Y A ARRÊT DE RESPIRATION, PRATIQUER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. SI LA RESPIRATION EST DIFFICILE, DONNER DE L'OXYGÈNE. OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX.

PRODUIT: UN 400-10 NETTOYANT POUR VITRE**Section 04: PREMIERS SOINS**

INGESTION.....	NE PAS FAIRE VOMIR. SI ON SOUPÇONNE UNE INGESTION, CONTACTER UN MEDECIN OU LE CENTRE ANTI-POISON. EN CAS DE VOMISSEMENTS SPONTANES, FAIRE PENCHER LA TÊTE DE VICTIME EN BAS POUR ÉVITER L'ASPIRATION DES VOMISSEMENTS. NE JAMAIS RIEN ADMINISTRER PAR VOIE BUCCALE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE.
CONTACT AVEC LES YEUX.....	RINCER IMMÉDIATEMENT AVEC DE GRANDES QUANTITÉS D'EAU EN LAVANT ALTERNATIVEMENT CHAQUE PAUPIÈRE JUSQU'À CE QUE TOUTE TRACE DU PRODUIT AIT DISPARU (ENVIRON 15 MINUTES). OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX.
INFORMATION ADDITIONNELLE.....	TRAITER LES VICTIMES D'INTOXICATION SELON LES SYMPTÔMES. LE DANGER PRINCIPAL DE L'INGESTION DE CE PRODUIT EST ASPIRÉ DANS LES POUMONS.

Section 05: LUTTE CONTRE LES INCENDIES

POINT D'ÉCLAIR (deg C), MÉTHODE.....	-40.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (deg C)	PAS DISPONIBLE.
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITÉ (% ... VOL)	8.4.
SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITÉ (% ... VOL)	1.8.
MOYENS D'EXTINCTION.....	MOUSSE "ALCOOLIQUE", CO ₂ , POUDRE CHIMIQUE. EN CAS DE PLUS GROS FEUX, L'EAU PULVÉRISÉE DOIT ÊTRE UTILISÉE.
PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX	OXYDES DE CARBONE (CO, CO ₂).
SENSIBILITÉ AUX CHOCS.....	CONTENU SOUS PRESSION.
SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES STATIQUES	PEUT ÊTRE SENSIBLE.
MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	LES POMPIERS DOIVENT PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME POUR LES PROTÉGER CONTRE LES FUMÉES QUI POURRAIENT ÊTRE TOXIQUES ET IRRITANTES. REFROIDIR LES CONTENANTS EXPOSÉS AU FEU EN LES ASPERGEANT D'EAU. LA CHALEUR CAUSERA UNE AUGMENTATION DE PRESSION DANS LE CONTENANT ET UNE RUPTURE EXPLOSIVE POURRAIT S'ENSUIVRE. ÉVITER QUE L'EAU NE SE PÉNÈTRE DANS LES ÉGOUTS ET D'AUTRES VOIES D'EAU. DÎQUE DE CONTRÔLE DE L'EAU. LA CHALEUR CAUSERA UNE AUGMENTATION DE PRESSION DANS LE CONTENANT ET UNE RUPTURE EXPLOSIVE POURRAIT S'ENSUIVRE.
INFLAMMABILITÉ.....	INFLAMMABLE.

Section 06: DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

FUITE / DEVERSEMENT.....	VENTILER. ÉLIMINER TOUT POINT D'IGNITION. CONTENIR LA FUITE. ÉVITER TOUT CONTACT PERSONNEL. LE PRODUIT DEVERSE ET L'EAU DE RINÇAGE SONT CLASSIFIÉS DÉCHETS CHIMIQUES ET ON DOIT EN DISPOSER SELON LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX. ÉVACUER TOUT PERSONNEL NON-INDISPENSABLE. ÉVITER L'ÉVACUATION DANS LES TUYAUX, LES ÉGOUTS ET AUTRES VOIES D'EAU. ABSORBER AVEC DE LA TERRE, DU SABLE OU AVEC UNE AUTRE MATIÈRE NONCOMBUSTIBLE SÈCHE. ENLEVER À LA PELLE ET DÉPOSER LE PRODUIT DANS DES CONTENANTS APPROPRIÉS NON-SCELLÉS. TRANSPORTER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ (À L'EXTÉRIEUR ET TRAITER AVEC UNE SOLUTION NEUTRALISANTE: MÉLANGE D'EAU (80%) ET DE SURFACTANT NON-IONIQUE TERGITOL TMN-10 (20%), OU MÉLANGE D'EAU (90%), D'AMMONIAQUE CONCENTRÉ (DE 3% À 8%) ET DE DÉTERGENT (2%).
--------------------------	---

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURES DE MANUTENTION.....	ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU ET VENTILER ADEQUATEMENT, SINON PORTER UN MASQUE RESPIRATOIRE APPROPRIÉ. TOUJOURS ADOPTER DES MESURES DE PRÉCAUTION CONTRE L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE QUI PEUT S'ACCUMULER DANS LES APPAREILS, DANS LES CONTENANTS OU LE PRODUIT EST STOCKÉ ET PENDANT LA MANUTENTION. ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS OU LES BRUINES. MATÉRIEL DE MANUTENTION AU SOL. MANIPULER ET OUVRIR LE RÉCIPENT AVEC PRUDENCE. LES EMPLOYÉS DOIVENT SE LAVÉR LES MAINS ET LE VISAGE AVANT DE MANGER OU DE BOIRE. GARDER LOIN DE LA CHALEUR, DES ÉTINCELLES ET DES FLAMMES.
CONDITIONS D'ENTREPOSAGE.....	GARDER À L'ÉCART DES SOURCES DE CHALEUR, ÉTINCELLES, OU FLAMMES NUES. GARDER LE CONTENANT FERMÉ QUAND IL N'EST PAS UTILISÉ. ENTREPOSER LOIN DES PRODUITS OXYDANTS ET REDUCTEURS. GARDER HORS DE LA LUMIÈRE DU SOLEIL.

PRODUIT: UN 400-10 NETTOYANT POUR VITRE**Section 08: CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION INDIVIDUELLE****MATÉRIEL DE PROTECTION**

YEUX / TYPE.....	LUNETTES DE SÉCURITÉ MONOCOQUES POUR LIQUIDE CHIMIQUE.
RESPIRATOIRE/TYPE.....	VENTILATION LOCALE EST RECOMMANDÉE. PORTER UN MASQUE RESPIRATOIRE ADEQUAT BIEN AJUSTÉ QUAND LE NIVEAU DE CONTAMINATION EXCÈDE LE SEUIL ADMISSIBLE D'EXPOSITION.
GANTS/TYPE.....	DES GANTS RÉSISTANTS AUX PRODUITS CHIMIQUES.
VÊTEMENTS/TYPE.....	PORTER DES VÊTEMENTS PROTÉCTEURS APPROPRIÉS.
CHAUSSURES/TYPE.....	BOTTES DE SÉCURITÉ.
AUTRES/TYPE.....	LE DOUCHES DE SECOURS ET LES STATIONS DE LAVAGE D'OEIL DOIVENT ÊTRE DISPONIBLES.
VENTILATION REQUISE.....	VENTILATION LOCALE AUX POINTS D'ÉMISSION.

Section 09: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE.....	AÉROSOL.
ODEUR.....	AMMONIAC.
COULEUR.....	CLAIR, SANS COULEUR.
SEUIL DE L'ODEUR (ppm).....	PAS DISPONIBLE.
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1).....	> 1.
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg).....	25-35 PSIG @ 70F.
TAUX D'ÉVAPORATION.....	SIMILAIRE DE L'EAU.
POINT D'ÉBULLITION (deg C).....	-40 A 340.
pH.....	SANS OBJET.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (%).....	COMPLÈTE(E).
COEFFICIENT DE RÉPARTITION	PAS DISPONIBLE.
EAU/HUILE	
DENSITÉ (G/CM ³).....	0.98.
POINT DE CONGÉLATION (deg C).....	PAS DISPONIBLE.
% VOLATILITÉ PAR VOLUME.....	100%.
COV.....	235.9 g/L - 1.97 lb/USG.

Section 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

POLYMERISATION DANGÉREUSE.....	POLYMERISATION DANGÉREUSE N'OCURRERA PAS.
STABILITÉ.....	MATÉRIELS STABLES DANS LES TEMPÉRATURES ET PRESSIONS NORMALES.
INCOMPATIBILITÉ.....	TENIR À L'ÉCART DE LA CHALEUR. INCOMPATIBLE AVEC DES OXYDANTS PUISSANTS.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ.....	ÉVITEZ LA CHALEUR, LA FLAMME ET LES SOURCES D'ALLUMAGE. DES RÉACTIONS EXPLOSIVES PEUVENT SE PRODUIRE EN PRÉSENCE D'AGENTS FORTEMENT OXYDANTS.
PRODUITS DANGÉREUX DE DÉCOMPOSITION	PAR FEU: DENSE FUMÉE NOIRE. OXYDES DE CARBONE (CO,CO ₂).

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

LIMITES D'EXPOSITION.....	ALCOOL ISOPROPYLIQUE - ACGIH LEP 200 ppm LIMITE 15T MINUTES 400 ppm; OSHA LEP 400 ppm; NIOSH LEP 400 ppm LIMITE 15 MINUTE 500 ppm. AMMONIAQUE: ACGIH TLV 25 ppm - 35 ppm 15 MINUTES; OSHA LEP 50 ppm - 35 ppm 15 MINUTES; NIOSH LER 25 ppm - 35 ppm 15 MINUTES. 2-BUTOXY ÉTHANOL: ACGIH TLV 20 ppm; OSHA LEP 50 ppm (PEAU); NIOSH LER 5 ppm (PEAU).
IRRITATION PAR LE PRODUIT.....	IRRITANT.
CAPACITÉ DE SENSIBILISATION DU PRODUIT	AUCUN N'A RAPPORTÉ.
CANCÉROGENICITÉ DU PRODUIT.....	AUCUN CONNU.
TÉRATOGENÈSE.....	PAS DISPONIBLE.
MUTAGÈNESE.....	PAS DISPONIBLE.
EFFETS SUR LA REPRODUCTION.....	PAS DISPONIBLE.
PRODUITS SYNERGIQUES.....	AUCUN CONNU.

Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ENVIRONNEMENT.....	NE PERMETTRE PAS D'ENTRER DES EAUX, L'EAU DE DÉCHET OU DE SOL.
BIODÉGRADABILITÉ.....	PAS DISPONIBLE.

Section 13: DÉCHETS

ÉVACUATION DES DÉCHETS.....	ÉLIMINER LE PRODUIT ET SON RÉCIPIENT COMME UN DÉCHET DANGÉREUX. ÉVITER LE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT.
-----------------------------	---

PRODUIT: UN 400-10 NETTOYANT POUR VITRE**Section 14: TRANSPORT**

CLASSIFICATION DU T.M.D..... AEROSOLS; CLASSE 2.1; UN1950 - CONSULTER SECTION 1.17 DE RÈGLEMENT
LANGAGE CLAIR POUR LES RENSEIGNEMENTS SUR LES EXEMPTIONS
D'EXPÉDITION.

Section 15: LEGISLATION

CLASSIFICATION SIMDUT..... A. B5. D2B.
ÉVALUATION DE LA LCPE..... FIGURANT SUR LA LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES (LIS).
OSHA..... Ce produit est considéré dangereux selon la OSHA Hazard Communication Standard
des États-Unis.
SARA TITRE III
SECTION 302 - SUBSTANCES AMMONIAQUE.
EXTREMEMENT DANGEREUSE
SECTION 311/312 - CATÉGORIES DES SANTÉ IMMÉDIATE, SANTÉ RETARDE, DES RISQUES D'INCENDIE.
DANGERS
SARA SECTION 313..... ALCOOL ISOPROPYLIQUE. AMMONIAQUE.
POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES AUCUNE.
DANGEREUX D'EPA 40CFR63
ÉTAT D'INVENTAIRE TSCA..... TOUS LES COMPOSANTS SONT INSCRITS.
CALIFORNIA PROPOSITION 65..... CE PRODUIT NE CONTIENT PAS DE CHIMIQUES CONNU PAR L'ÉTAT DE
CALIFORNIE POUR CAUSE LE CANCER OU LA TOXICITÉ DE REPRODUCTION.

Section 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

REDIGÉ PAR..... DÉPARTEMENT DE RÉGLEMENTATION.
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE..... (800) 387-7981.
DATE DE PRÉPARATION:..... AVR23/10